

LYCEE MADAME DE STAËL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 9 février 2016

N° de la séance : 3

Nature des questions traitées : ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Feuillet : 1/5

I – ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le C.A. du Lycée Mme de Staël s'est réuni en séance ordinaire le mardi 9 février 2016 sous la présidence de Madame Denise ZAPPELLA, Proviseur.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

1.1 – SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Nathalie FONTAINE, professeur, se propose d'être secrétaire de séance.

1.2 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

Madame ZAPPELLA, Proviseur, propose l'adoption du Procès-Verbal du CA du 1^{er} décembre 2015 et demande si quelqu'un souhaite apporter des modifications. Faute d'observation des membres présents, le compte rendu est approuvé en l'état.

ORDRE DU JOUR

I – ORGANISATION ADMINISTRATIVE

- 1.1 – Secrétaire de séance
- 1.2 – Procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2015
- 1.3 – Ordre du jour

II – ACTIONS FINANCIERES

III – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

LYCEE MADAME DE STAËL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 9 février 2016

N° de la séance : 3

Nature des questions traitées : **ACTIONS FINANCIERES**

Feuillet : 2/5

II – ACTIONS FINANCIÈRES

Une remise en concurrence du gaz est organisée par le Conseil Régional via la plateforme UGAP. Si la remise en concurrence permet de réduire le coût de la viabilisation, on constate quand même que le Conseil Régional a mal évalué les besoins du lycée.

M. Selek demande le vote du CA pour l'adhésion au GAP.

VOTE	POUR : 16	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Suite à la retraite du CPE en mars, un des logements de fonction est vacant. M. Selek propose de le louer 1380 € brut – abattement 1100 € selon l'avis du domaine.

M. Selek demande au CA l'autorisation de signer une Convention Location Précaire durant la période vacance du CPE de mars en juillet.

Question : pourra-t-on louer le logement sur une période aussi courte ?

C'est peu probable mais il faut le tenter.

VOTE	POUR : 16	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

LYCEE MADAME DE STAËL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 9 février 2016

N° de la séance : 3

Nature des questions traitées : AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Feuillet : 3/5

III – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Madame Zappella présente la DHG en rappelant que celle-ci reste provisoire surtout dans notre région où les mobilités sont importantes.

La structure de l'année 2016-2017 :

- 33 divisions avec + 50 élèves = 1 division en plus
- 10 secondes
- 8 premières générales + 3 technologiques

Le lycée connaît une réelle pression sur les effectifs.

Les postes :

+ 9 heures allemand et anglais

SVT physio création de poste (accord G. Fauré)

Suppression du poste de M. Bessière pour créer un poste mercatique.

15 HSA en Histoire Géographie

Philosophie 4 H à donner aux Glières mais avec la montée des effectifs le poste sera complet l'année scolaire suivante.

18 HSA en SES

15 HSA en maths/physique

HSA : 129 heures dans obligation d'être absorbées

Question des enseignants :

Comment expliquer le volume d'HSA par matière ? Le volume comprend les heures de pondération.

Les enseignants dénoncent la politique de création de bouts de postes, les collègues à cheval sur différents établissements, ce qui rend difficile pour les enseignants de s'intégrer dans un établissement ou un projet. Madame Zappella rappelle que cette DHG reste provisoire, le rectorat peut réajuster en proposant moins d'HSA et plus d'HP.

Les indemnités de missions particulières remplacent le volant HSA ou HSE qui étaient attribuées pour la mise en œuvre de projets, les IMP permettent la traçabilité par le rectorat.

16,25 h allouées réparties par discipline :

AIPRT/Documentaliste

Coordination

BTS

Coordination stage STMG

ERASMUS +

Remarque des enseignants :

Cette DHG ne résout pas le problème des effectifs surchargés et maintient des classes à 35 élèves, ce qui est trop important pour la réussite des élèves. Ils rappellent aussi que la qualité du travail n'est pas la même dans une classe à 35 ou dans une classe à 25 élèves.

LYCEE MADAME DE STAËL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 9 février 2016

N° de la séance : 3

Nature des questions traitées : AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Feuillet : 4/5

M. Fernandez rappelle que l'AP est mise en place pour tous les niveaux et dans toutes les disciplines. Les enseignants notent que c'est effectivement le cas mais la remédiation n'est pas la même chose que des conditions favorables d'apprentissage.

Question des parents :

Quelles sont les directives sur mise en place des AP ?

M. Fernandez répond qu'il s'agit de travailler sur les difficultés des élèves et le plus possible en petits groupes avec des contenus assez larges dans les différentes disciplines, les différentes filières et les différents niveaux.

Par exemple, en première STMG, l'AP sert à la recherche de stage. Ce sont les enseignants qui jugent de ce que doit être l'aide personnalisée.

M. Anselme explique que l'AP Maths est constitué à 80 % de soutien et de séances approfondissement (idem en HG).

M. Fernandez ajoute qu'une réunion de bassin a lieu pour les postes partagés sur plusieurs établissements et qu'il a été décidé de refuser l'association sur des établissements éloignés ou sur plus de 2 établissements (sauf à St Julien).

Mais pour l'année 2016-2017, les difficultés de faire des couplages sont importantes car très peu d'établissements ont des compléments à donner / forts besoins surtout des collèges (cf. réforme), plus une très forte pression sur le sud de Genève.

VOTE	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Remarque des enseignants : le fait de demander un vote sur une DHG et répartition provisoires limite réellement la démocratie participative.

M. SELEK présente les modalités du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) qui n'existe pas encore au lycée.

Il s'agit des procédures et moyens humains à mettre en œuvre en cas de risques majeurs (tempêtes, inondations, attentats...).

Chaque PPMS est lié à l'établissement (accès, baies vitrées...), au lycée le problème est la contrainte du m² d'espace disponible par personne pour confiner les gens.

L'alerte est déclenchée par l'agent d'accueil ou sirène extérieure.

Le plan prévoit un référent par aile et par étage : un enseignant dans la salle la plus occupée (1^{ère} salle de l'aile) qui fait le point dans son secteur / confinement dans les salles.

En parallèle, l'infirmière passe pour évaluer les dégâts (fiches dans endroits clés).

Avec le PPMS, des exercices de confinement et une formation vont être mis en place.

Questions :

Une formation aux premiers secours est-elle obligatoire ? Non.

Quelle est la durée des exercices de confinement ? Exercices ¼ heure.

Les élèves handicapés / PAI sont pris en charge par l'infirmière.

LYCEE MADAME DE STAËL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 9 février 2016

N° de la séance : 3

Nature des questions traitées : AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Feuillet : 5/5

Le PPMS est un acte d'établissement non transmissible aux autorités, c'est donc au lycée de mettre en place ses propres modalités.

Qu'en est-il du gymnase ? La communication devra se faire par téléphone car l'alarme ne s'entend pas. Monsieur Selek répond que c'est un problème sur lequel il faudra se pencher.

La séance est levée à 20 h 00.